

CERTIFICATION

Additif au Référentiel de certification



QB 23 : « Isolant en polyuréthane projeté in situ »



N° d'identification : QB 23

N° de révision : 05

Additif n° 02, approuvé par la Direction Technique du CSTB le : 09/12/2021

Date de mise en application : 09/12/2021



Additif n°02 au Référentiel de certification QB 23 :
« Isolant en polyuréthane projeté in situ
N° de révision : 05

Le présent additif n°02 précise de nouvelles dispositions applicables au référentiel de certification QB23 « Isolant en polyuréthane projeté » révision n°05

Il a été approuvé par la Direction Technique du CSTB le 09/12/2021 et il est applicable à compter du 09/12/2021.

MODIFICATIONS APPORTEES PAR L'ADDITIF AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION
QB 23 « Isolant en polyuréthane projeté in situ » révision 05 :

Partie modifiée	Nature de la modification effectuée
§ 3.5.5 ESSAIS REALISES AU LABORATOIRE DU CSTB	Modification du délai entre la date de l'essai de fluage en compression et la date de la demande.

3.5.5 ESSAIS REALISES AU LABORATOIRE DU CSTB

Les essais dans le cadre d'une admission et du suivi sont réalisés sur les échantillons prélevés lors des différents audits et envoyés au laboratoire du CSTB.

Le CSTB choisit librement l'origine des échantillons sur lesquels il procède aux essais.

Les essais décrits ci-après sont réalisés suivant les conditions décrites au § 3.5.6 :

Essai	Admission	Suivi
Identification : <ul style="list-style-type: none"> • Épaisseur • Masse volumique 	oui	oui
Pourcentage de cellules fermées	oui	non
Conductivité thermique	oui	oui dont tous les 2 ans, 1 essai après 6 mois de vieillissement, dans le cas d'un produit expansé avec un nouveau gaz ou une combinaison de nouveaux gaz
Stabilité dimensionnelle	oui (voir §1.2)	non
Transmission à la vapeur d'eau	optionnel (voir §1.2)	non
Absorption d'eau	optionnel (voir §1.2)	non
Classement sol, si revendiqué (voir § 1.2)		
<ul style="list-style-type: none"> • Fluage en compression* 	non*	oui tous les 3 ans
<ul style="list-style-type: none"> • Variation d'épaisseurs 	oui	non

*dans le cadre d'une demande d'admission, un essai de fluage en compression doit être effectué au laboratoire de la marque préalablement à la demande. Pour qu'un essai soit acceptable, il doit s'être écoulé moins de 3 ans entre la date de fin de l'essai et la date de la demande. Le 1^{er} suivi est alors effectué par le CSTB dans les douze mois qui suivent les 3 ans après la date de fin de l'essai ayant servi à l'admission.